

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 10/11/2010

Réception par le Prefet : 10/11/2010

Publication : 10/11/2010



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2010-13-3-11

Séance du vendredi 5 novembre 2010

DELEGATION DE COMPETENCE A LA COMMUNE D'EGUISHEIM POUR L'ORGANISATION D'UN TRANSPORT PUBLIC

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article 28 du décret 85-891 du 16 août 1985 relatif aux transports non urbains de personnes,
- VU la délibération du Conseil Général du Haut-Rhin du 10 novembre 2000 relative à la mise en place et au financement de services complémentaires au réseau départemental des transports collectifs ;
- VU la délibération n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la convention du 11 mars 2010 entre le Département du Haut-Rhin et la commune d'Eguisheim, relative à la délégation de compétence pour l'organisation et le financement d'un service régulier public d'intérêt local,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve la délégation de compétence à la Commune d'EGUISHEIM pour l'organisation d'une navette de Noël ;
- approuve la Convention de délégation jointe au rapport et autorise le Président à la signer.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté